

## LES INDULGENCES

Pour comprendre la doctrine et la pratique des indulgences, il faut remonter non seulement au sacrement de Pénitence (CEC 1471), mais plus haut encore, au **sens du péché**.

### Le sens du péché

#### **Une faute et une offense à Dieu**

Sur le plan simplement humain (plan naturel) :

Le péché est une **faute** contre la raison, la vérité, la conscience droite ; il est un **manquement à l'amour véritable**, envers Dieu et envers le prochain, à cause d'un *attachement pervers à certains biens*.

Il blesse la nature de l'homme et porte atteinte à la solidarité humaine... (CEC 1849)

Par rapport à Dieu (plan surnaturel) :

Le péché est une **offense à l'égard de Dieu** :

*Contre Toi, Toi seul, j'ai péché. Ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait (Ps 50, 6).*

Le péché se dresse contre l'amour de Dieu pour nous et en détourne nos cœurs... (CEC 1850)

Essentiellement, le péché détruit (*péché grave*) ou détériore (*péché véniel*) notre relation avec Dieu, sans compter les conséquences, souvent incalculables, qu'il entraîne dans notre relation avec les autres et avec toute la création.

#### **Demander pardon...**

Quel que soit son degré de gravité, le péché demande, pour être pardonné, de revenir à Dieu et de Lui **demander pardon**. C'est ce qu'on obtient par le **sacrement de Pénitence et de Réconciliation**.

La structure fondamentale de ce sacrement comporte deux éléments essentiels :

- d'une part, **les actes de l'homme** qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint : à savoir la **contrition** (*ou regret de ses fautes*), **l'aveu** (*confession*) et la **satisfaction** (*ou réparation*) ;

- d'autre part, **l'action de Dieu** par l'intervention de l'Eglise... (CEC 1448)

Cette action de Dieu, c'est son **pardon** que l'on reçoit par **l'absolution**, des mains du prêtre.

C'est la démarche de l'enfant prodigue qui, sûr d'obtenir son pardon, revient vers son père, reconnaissant sa faute : *"Père, j'ai péché contre le Ciel et contre toi"*. (Lc 15, 18)

...mais aussi réparer le mal qui a été fait

Prenons un exemple.

Au vestiaire de la salle de sports, Pierre vole une somme d'argent dans la poche de son voisin.

La réparation élémentaire sera de **restituer** la somme d'argent prise.

Sans cette volonté de rendre ce qui a été volé, il n'y a pas d'absolution possible.

Notons encore que plus la somme d'argent est importante, plus grave est la faute.

Mais, même après cette restitution, il restera, sur le plan humain, quelque chose de "cassé" dans la relation entre Pierre et son camarade : une rupture dans la confiance qui sera difficilement réparable...

Autre exemple, plus complexe :

Pierre se rend coupable d'une calomnie envers Paul, calomnie qui porte gravement atteinte à sa réputation : Paul est licencié de son emploi.

Pierre se repent, regrette ce qu'il a fait et va se confesser. Son regret est sincère, il reçoit le pardon de sa faute.

Mais il lui reste encore à **réparer** le mal qu'il a fait à Paul : ici ce sera de **dire publiquement la vérité**...

Pourtant, cet aveu ne va pas réparer totalement le dommage subi par Paul : il a perdu son emploi, et il sent bien qu'autour de lui une méfiance persiste à son endroit.

Et la relation entre Pierre et Paul ne pourra plus être la même.

Nous voyons donc que tout péché entraîne des **conséquences**, parfois très graves, par rapport à soi, aux autres et à Dieu. Et il n'est plus possible au responsable de réparer complètement le mal qui a été fait.

## C'est ce mal qui reste à réparer qu'on appelle la **peine due au péché**

Ainsi, chaque péché comporte deux niveaux : le **péché** lui-même et la **peine** à subir pour réparer.

**Le péché** lui-même est remis (pardonné) par la confession ou, au moins, par un acte de contrition parfaite qui inclut la volonté effective de se confesser le plus tôt possible.

**La peine** à subir est double : une peine **éternelle** et une peine **temporelle**.

1) S'il s'agit d'un **péché mortel**, la **peine éternelle** du péché, c'est la privation de la vie éternelle, ou enfer.

Le **péché grave** nous prive de la communion avec Dieu, et par là il nous rend incapables de la vie éternelle, dont la privation s'appelle la "**peine éternelle**" du péché. (CEC 1472)

Cette peine est remise dans la confession :

Le pardon du péché et la restauration de la communion avec Dieu entraînent la remise des peines éternelles du péché. Mais **des peines temporelles du péché demeurent**. (CEC 1473)

2) **Pour tout péché**, grave ou pas, il reste une **peine temporelle** à subir :

Tout péché, même véniel, entraîne un attachement malsain aux créatures, qui a besoin de **purification**, soit ici-bas, soit après la mort, dans l'état qu'on appelle Purgatoire.

Cette purification libère de ce qu'on appelle la "**peine temporelle**" du péché.

Ces deux peines ne doivent pas être conçues comme une espèce de vengeance, infligée par Dieu de l'extérieur, mais bien comme **découlant de la nature même du péché**. (CEC 1472)

Le péché est, par définition, un **manque d'amour de Dieu**. La justice demande que **cet amour soit rétabli**.

## Comment rétablir cet amour, comment réparer tous nos manques d'amour ?

- soit par des **actes d'amour de Dieu** offerts explicitement en **réparation de nos péchés**.

Une conversion qui procède de la charité peut arriver à la totale purification du pécheur, de sorte qu'aucune peine ne subsisterait. (CEC 1472)

*Parmi ces actes d'amour de Dieu offerts explicitement en réparation de nos péchés, n'oublions pas la "pénitence sacramentelle" qui nous est donnée par le prêtre à la fin de notre confession.*

- soit en acceptant au quotidien la souffrance, par amour de Dieu.

Cette purification du cœur peut avoir lieu **dès ici-bas**, par l'amour, la prière, l'acceptation des épreuves :

Le chrétien doit s'efforcer, en supportant patiemment les souffrances et les épreuves de toute sorte et, le jour venu, en faisant sereinement face à la mort, d'accepter comme une grâce ces peines temporelles du péché.

Il doit s'appliquer, par les oeuvres de miséricorde et de charité, ainsi que par la prière et les différentes pratiques de la pénitence, à se dépouiller complètement du "**vieil homme**" et à revêtir "**l'homme nouveau**" (Ep 4, 24). (CEC 1473)

Ce qui n'aura pas été ainsi purifié en cette vie devra s'achever, si nécessaire, **dans le Purgatoire**.

Mais là, ce sera "**plein tarif**" ! Les souffrances du Purgatoire sont infiniment plus douloureuses que tout ce que nous pouvons avoir à supporter sur cette terre, où, par la Miséricorde de Dieu qui a pitié de notre faiblesse, nous bénéficions d'une "**remise de 75%**" !

**C'est cette peine temporelle qui peut être remise par les indulgences.**

## Pour rétablir cet amour, l'Église nous ouvre le trésor des mérites du Christ...

Pour aider les chrétiens désireux de travailler à leur purification, l'Église, dans son souci maternel, leur propose diverses possibilités.

Pour cela, elle met à leur disposition son **trésor** qui consiste avant tout dans **les mérites infinis du Sacrifice du Christ**, dans les **prières** et les **actes des saints**, principalement ceux **de la Vierge Marie**.

Puiser dans ce trésor, c'est cela qu'on appelle les **INDULGENCES**.

## Qu'est-ce qu'une "indulgence" ?

L'indulgence, c'est la **remise de la peine temporelle due pour les péchés**.

L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

*(Paul VI. La doctrine des Indulgences § 5 - CEC 1471).*

Gagner une indulgence, c'est obtenir de Dieu que la peine à subir pour nos péchés pardonnés soit **diminuée** (*indulgence partielle*) ou complètement **supprimée** (*indulgence plénière*).

Il y a donc **deux sortes d'indulgences** :

- l'indulgence **partielle**, qui ne remet qu'une partie de la peine due au péché.
- l'indulgence **plénière**, qui remet toute la peine due au péché.

Il ne s'agit pas de faire la "chasse aux indulgences", ni de faire un concours à qui en "gagnera" le plus...! Il s'agit de multiplier des **actes d'amour bien faits** qui nous permettent de "**réparer**" et qui nous obtiennent l'**indulgence** de Dieu.

L'Eglise met ainsi à notre disposition de nombreux moyens pour nous aider à travailler à notre purification. Après la participation au Sacrifice de la messe, les sacrements de baptême et de pénitence, nos propres mérites, les indulgences sont un moyen très puissant d'y arriver.

Et les oeuvres diverses, prescrites par l'Eglise pour les obtenir, sont précisément des moyens de **stimuler l'amour de Dieu dans nos coeurs**.

## Comment obtenir une indulgence ?

**Pour toutes les indulgences, partielles ou plénières, il faut :**

- être baptisé,
- être en état de grâce,
- avoir l'intention, au moins générale, de la gagner

(Il est bon de renouveler chaque jour, ou au moins de temps en temps, l'intention de gagner toutes les indulgences attachées aux prières et aux actions que nous ferons)

- et, bien sûr, accomplir "l'oeuvre prescrite".

**Pour les indulgences plénières, il faut, en plus :**

- être détaché de toute affection au péché, même véniel ;

- et le jour même, de préférence, ou sinon plusieurs jours avant ou après :

**se confesser** (une seule confession permet d'acquérir plusieurs indulgences plénières)

**communier**, (*une communion pour une indulgence*), dans toute la mesure du possible le jour même

**prier aux intentions du Pape**, dans toute la mesure du possible le jour même (*minimum demandé : un Notre Père et un Je vous salue Marie*).

Par manque des dispositions requises, il arrive souvent que l'indulgence plénière ne soit pas gagnée pleinement (dans ce cas, elle n'est que "partielle").

On ne peut gagner **qu'une seule indulgence plénière par jour** (sauf le jour de la mort : l'indulgence dite "*in articulo mortis*").

# Qui peut bénéficier des indulgences ?

Les indulgences, partielles ou plénières, sont applicables

- à soi-même, directement,
- aux âmes du Purgatoire, par intercession.

Pour soi-même, pendant sa vie : il est clair qu'un acte d'amour purifiera d'abord celui qui le pose.

Pour les âmes du Purgatoire : Ces âmes n'ont qu'un but, qu'une attente, c'est de se purifier le plus rapidement possible pour pouvoir enfin accéder à la vision béatifique. C'est pourquoi **l'Eglise a toujours fait prier pour elles, et encouragé les fidèles à les soulager par les indulgences.**

Par **intercession**, cette indulgence gagnée par le fidèle obtient de Dieu qu'Il veuille bien remettre la peine due par un défunt.

**On ne peut obtenir d'indulgence pour autrui**, ce qui se comprend facilement : on ne peut entrer dans le secret des coeurs. A ce niveau, c'est la **prière** et la **communion des saints** qu'il faut mettre en jeu : on peut prier pour la conversion d'un ami, mais on ne peut le relever des peines qu'il a lui-même méritées.

## Les "oeuvres prescrites"

### **1 - Les indulgences partielles accordées dans la vie de tous les jours**

Ces indulgences nous sont accordées pour nous inciter à

"pénétrer d'esprit chrétien les actions qui sont la trame de notre vie quotidienne et à chercher la perfection de la charité dans ses occupations ordinaires." (*Enchiridion des indulgences 1999*)

- La prière persévérante et la patience :

"une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, accomplissant ses devoirs et supportant les adversités de la vie, élève son âme vers Dieu avec une humble confiance, en ajoutant, ne serait-ce que mentalement, une pieuse invocation." (*id.*)

- Des actes de charité et de miséricorde :

"une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, en esprit de foi et avec un coeur miséricordieux, s'emploie par sa personne ou par ses biens, au service de ses frères dans le besoin." (*id.*)

- La pénitence :

"une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, en esprit de pénitence, s'abstient spontanément de quelque chose de licite (= permis) qui lui est agréable." (*id.*)

- Le témoignage de foi :

"une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, de façon spontanée, rend ouvertement un témoignage de foi devant les autres en des circonstances particulières de la vie quotidienne."

(*Enchiridion des indulgences 1999*)

Ayons donc l'intention habituelle de gagner toutes les indulgences attachées aux prières et aux bonnes oeuvres que nous faisons.

### 2 - Les indulgences plénières

**a) exemples parmi celles qu'on peut obtenir chaque jour :**

- adorer le Saint-Sacrement pendant au moins une demi-heure,
- réciter le chapelet (cinq dizaines) en méditant les mystères du Rosaire, à l'église, en famille, ou en commun,
- faire un chemin de croix,
- faire une lecture spirituelle de la Sainte Ecriture pendant au moins une demi-heure.

**b) exemples parmi les indulgences qu'on ne peut obtenir qu'à certains jours :**

- 1er janvier : chant public du *Veni Creator*,

- Vendredis de Carême : prière "*Ô bon et très doux Jésus*" devant un crucifix. (indulgence partielle les autres jours de l'année),
  - Jeudi Saint : chant du *Tantum ergo*, avec verset et oraison,
  - Vendredi Saint : adoration et baiser de la Croix au cours de l'office liturgique solennel,
  - Veillée Pascale : renouvellement des promesses du Baptême,
  - Pentecôte : chant public du *Veni Creator*,
  - Fête-Dieu : chant du *Tantum ergo*, avec verset et oraison,
  - Fête du Sacré-Coeur : acte public de réparation,
  - 1<sup>er</sup> et 2 novembre : visite d'une église pour les défunts (indulgence partielle les autres jours de l'année),
  - du 1<sup>er</sup> au 8 novembre : visite d'un cimetière, avec prière pour les défunts.
- Applicable seulement aux âmes du Purgatoire,
- Fête du Christ-Roi : acte public de consécration au Christ Roi
  - 31 décembre : chant public du *Te Deum*.

### c) à tout moment, pour le fidèle en danger de mort

Cette salutaire et magnifique disposition de l'Église est appliquée

- soit rituellement par un prêtre,
- soit acquise en donnant un baiser à un crucifix ou à une croix, à condition d'être bien disposé et d'avoir prié habituellement pendant sa vie.

### Prière indulgenciée "*Ô Jésus...*", pour le moment de notre mort

Cette prière peut nous obtenir une indulgence plénière pour le moment où nous serons à l'article de la mort. Elle a été indulgenciée par le pape saint Pie X le 16 juillet 1902.

*Ô Jésus, adorant votre dernier soupir, je Vous prie de recevoir le mien.*

*Ignorant actuellement si j'aurai le libre usage de mon intelligence quand je quitterai ce monde, je Vous offre, dès maintenant, mon agonie et toutes les douleurs de mon trépas.*

*Vous êtes mon Père et mon Sauveur. Je remets mon âme entre vos mains.*

*Je désire que mon dernier moment soit uni à celui de votre mort, et que le dernier battement de mon coeur soit un acte d'amour pour Vous.*

*Seigneur mon Dieu, dès aujourd'hui, j'accepte volontiers et justement, de votre main, le genre de mort qu'il vous plaira, avec toutes ses douleurs, toutes ses peines et ses angoisses. Amen.*

### 3 - Principales prières indulgenciées

Un grand nombre des prières les plus usuelles peuvent nous obtenir une indulgence partielle.

Parmi les plus connues :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes de Foi, d'Espérance, de Charité</li> <li>- Acte de contrition</li> <li>- <i>Adoro Te</i></li> <li>- Âme du Christ</li> <li>- <i>Angelus</i> ou <i>Regina Coeli</i> (suivant le temps liturgique) (y penser avant les repas, si possible)</li> <li>- Credo</li> <li>- Communion spirituelle</li> <li>- <i>De profundis</i></li> <li>- <i>Magnificat</i></li> <li>- Visite au Saint-Sacrement (rappel : indulgence plénière si adoration pendant 1/2 heure)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Litanies : du Saint Nom de Jésus - du Sacré-Coeur - du Précieux Sang - de la Sainte Vierge</li> <li>- de saint Joseph - des Saints</li> <li>- Prière à l'ange gardien</li> <li>- Rendre grâces après les repas</li> <li>- <i>Salve Regina</i></li> <li>- Le Signe de Croix bien fait (fait lentement, avec amour, en pensant à ce qu'on dit)</li> <li>- Souvenez-vous</li> <li>- <i>Sub tuum praesidium</i> : Sous votre protection, nous nous réfugions, Sainte Mère de Dieu...</li> </ul> |
|---|--|

---

## Pour creuser la doctrine et la pratique des indulgences :

- Enchiridion des indulgences 1999.

Documents antérieurs : Manuel des Indulgences 1968 Ed Lethielleux & Constitution apostolique "la doctrine des indulgences" (*Indulgentiarum doctrina*), de Paul VI - 01-01-1967